

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 février 2021

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 74

présenté par  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Substituer au mot :

« garanti »,

le mot :

« agit pour ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.  
Cet amendement vise à améliorer la rédaction de cet article.  
Le terme "agit" reprend la formulation adoptée par la commission des Lois lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace à l'été 2018.  
Ce terme assure un meilleur équilibre du texte.